2011 + 1 copie

Département de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Ville de ROYAN

du Conseil Municipal

OBJET :

Réunion du Jaudi 10 Décembre 1 9 5 9

valoriention de reitements : smooning sum oble

L'an mil neuf cent cinquante nouf, le dix Décentre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 5 Décembre 1959.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Lanoue, Rochedereux, Brenusseau, Mouchot Pouget, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Mongrand, Lamouche, Flahaut, Massé, Fontanille Berland, Reix, Melle Fouché, MM. Narteau, Gachet, Menant, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Bouchet par M. Bujard

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été , wonformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Consail.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Wanicipal

Vu la demende des intéressés

Considérant que la traitement des agente contractuels de la cride nºa pas suld de modification depuis 2 ans

Vu l'avis de la Commission des Finences

décido

- qu'à compter du ler Janvier 1960 les traitements des employés contractuels : la eride seront revalorisés de 15 %

Le traitement de M. Lanterres trouvers porté à 57.500 fre per mois M. Moulimonu 46.000 fre year mode M. Bearmard 34.500 fre per mode

- que les mandatemente seront effectués ch XV, art. 20, eriée sun poissonssalaire du personnel

Adopté à l'unanimité

Vait et délitéré à Reyan, les jour, mois susdits Ont signé au registre Mi. les mentres présents.

APPROUVE ROCHEFORT S/MER le 22 Déc. 1959 Le Sous Préfet : J. VOCHEL

> COPIE CONFORME le 23 Décembre 1959

